

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE CAVAILLON

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil d'Administration
du
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Arrondissement D'APT
Département
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 23 MARS 2022

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 15
- présents : 14
- procurations : 1
- absent : 0

L'an deux mil vingt-deux et le Mercredi 23 Mars à 17 h 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cavaillon, convoqué le 07 Mars 2022 par Madame Elisabeth AMOROS, Vice-Présidente en exercice, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par Madame Elisabeth AMOROS,

PRESENTS :

Mesdames AMOROS - BASSANELLI - TALLET - SOLERE - CANIVET - PONTET - LEFEE - DECHER

Messieurs DERRIVE - RIVET - MOREAU - COURTECUISSIE - GARCIA - JOULLIÉ

PROCURATION :

Monsieur DAUDET a donné pouvoir à Madame AMOROS

ABSENT :

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2022

Madame La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration les chiffres du Budget Primitif 2022 qui s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 332 104,56 €
Recettes	2 332 104,56 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	73 175,00 €
Recettes	371 516,34 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-268400538-20220323-202203231200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

VOTE A L'UNANIMITE

Le Budget Primitif tel que présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré
Les jour, mois et an susdits

Cavaillon, le 23 Mars 2022
La Vice-Présidente,
Madame Elisabeth AMOROS



Note d'information
BUDGET PRIMITIF CCAS 2022

1/ PRIORITE DU BUDGET

L'élaboration du Budget Primitif 2022 s'est faite selon les priorités suivantes :

- Des investissements informatiques nécessaires : le remplacement du serveur devenu obsolète et l'achat de PC pour l'organisation du télétravail
- Une maîtrise des charges générales mais en intégrant les dépenses d'équipement liées au COVID, la maintenance des logiciels et anti-virus et les formations aux nouveaux logiciels métiers (maintien à domicile, compta)
- Les charges de personnel qui augmentent et prennent en compte les éléments conjoncturels
- Recherche de subventions auprès des partenaires ou dépôt de dossier dans le cadre d'appels à projets.

2/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 2 332 104 € soit une hausse de 4,1% par rapport à celui de 2021

Dépenses de fonctionnement (par chapitre)

	Prévisions BP 2021	% du budget	Prévisions BP 2022	% du budget
011 Charges générales	150 500	6,95	140 010	6,00
012 Charges de personnel	1 880 577	86,80	2 060 777	88,37
65 Autres charges	94 600	4,37	105 906	4,54
66 Charges financières	1 189	0,05	781	0,033
67 Charges exceptionnelles	21 000	0,95	7 200	0,31
68 Amortissements	18 799	0,87	17 430	0,75
	2 166 665	100	2 332 104	100
Résultat de fonctionnement	73 496			
TOTAL	2 240 161		2 332 104	

Le chapitre 011 comprend les charges à caractère général et enregistre les dépenses liées au fonctionnement du CCAS (fluides, télécommunications et affranchissement, carburants, fournitures administratives, entretien, assurances, maintenance, alimentation, impôts et taxes, rétribution des prestataires...)

Les prévisions tiennent compte :

- des dépenses liées à la fourniture d'équipement pour se protéger de la COVID-19 dans les services administratifs et pour les interventions à domicile (masques, gels, produits désinfectants, gants, charlottes, surblouses, protections voitures)
- l'augmentation de l'essence et des fluides
- la maintenance des logiciels et des Pcs (pas de service informatique), anti-virus du serveur et des ordinateurs.

Le chapitre 012 enregistre les dépenses liées aux charges de personnel, les différentes cotisations et l'assurance statutaire et constitue la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent 88,37 % des dépenses réelles de cette section. Elles s'élèvent à 2 060 777 €, soit une hausse de 9,58 % par rapport au Budget Prévisionnel 2021.

Ce chapitre tient compte des évolutions suivantes :

- l'augmentation de la cotisation de l'assurance statutaire
- la mise en place du RIFSEEP
- revalorisation salariale des aides à domicile annoncée par le gouvernement (50 % seulement de financement de l'Etat)
- des augmentations prévues du SMIC qui impactent les contractuels
- des revalorisations salariales prévues par le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations),
- le remplacement des aides à domicile en maladie.

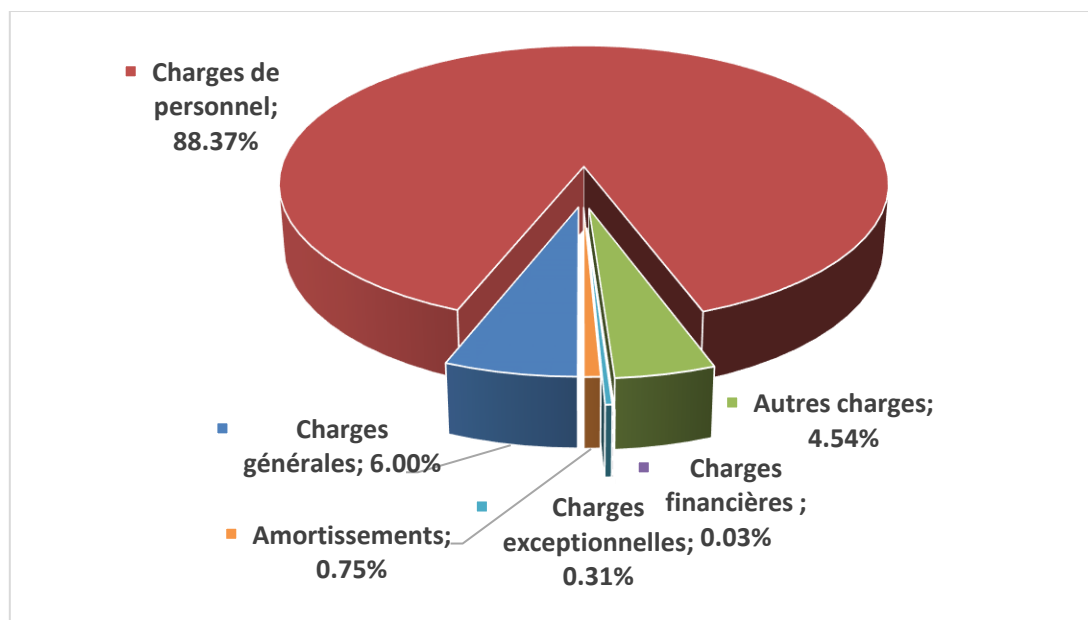
Dans ce contexte, et par souci de bonne administration, le CCAS veille à maîtriser sa masse salariale. Les recrutements de contractuels pour l'aide à domicile sont rationalisés et utilisés principalement en cas d'arrêts longs d'agents (4 agents) ou de cumul d'absences des personnels. Cependant la multiplication des temps partiels thérapeutiques (7 agents titulaires) et des personnels en restrictions (7) nécessitent aussi d'avoir des contractuels.

Le CCAS développe une politique Ressources Humaines de gestion prévisionnelle des effectifs, l'objectif étant de mettre en concordance les besoins des services et les compétences des agents. La formation, la mobilité interne et l'accompagnement des évolutions professionnelles sont des moyens pour y parvenir.

Le chapitre 65 constate les dépenses liées aux secours d'urgence et aides (alimentaires, cantine...) et les subventions aux associations (OCRA + VIGNERES + COS + CROIX ROUGE).

Le chapitre 66 concerne les intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie.

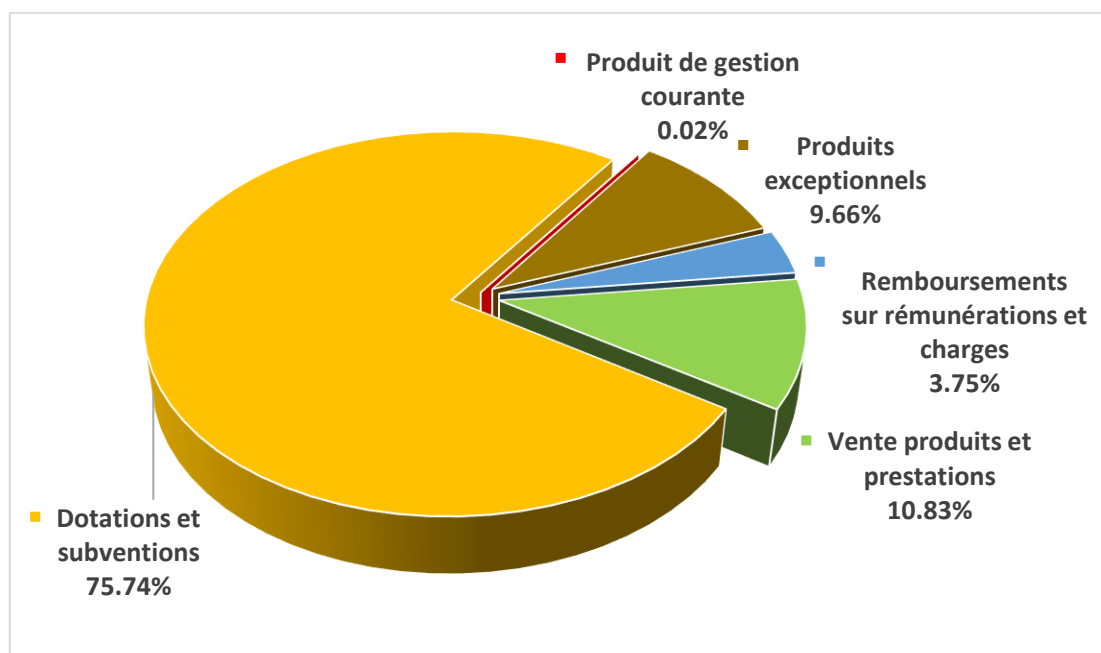
Le chapitre 67 enregistre les charges non prévues telles que les trop perçus à rembourser.



Recettes de Fonctionnement (estimations par chapitre)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 247 631 € soit une hausse de 4,56 % par rapport à celui de 2020 hors excédent d'investissement reporté (40 000 €) et reprise des résultats de l'exercice antérieur (24 973,40 €)

		Prévisions BP 2021	% du budget	Prévisions BP 2022	% du budget
013	Remboursements sur rémunérations et charges	260 675	12,30	85 025	3,75
70	Vente produits et prestations (participation bénéfiques)	241 286	11,38	245 500	10,83
74	Dotations et subventions	1 608 500	75,87	1 717 225	75,74
75	Produit de gestion courante	8 000	0,38	354	0.02
77	Produits exceptionnels (remboursements assurance statutaire)	1 700	0,08	219 027	9,66
		2 120 161		2 267 132	100
	Affectation du résultat			24 973	
	Excédent d'investissement	120 000		40 000	
	TOTAL	2 240 161		2 232 104	



Le chapitre 13 représente les remboursements sur les salaires des agents contractuels (indemnités journalières, charges de sécurité sociale...)

Le chapitre 70 concerne les produits de services :

- Le reversement d'un tiers des produits des concessions cimetières perçues par la commune,
- Les participations des usagers des services de maintien à domicile, petits travaux et esthétique.

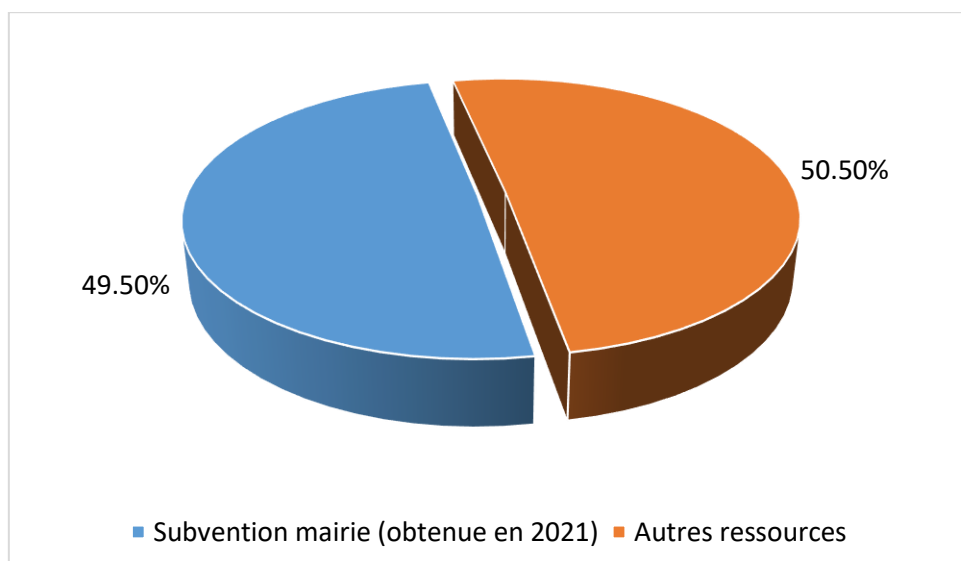
Le chapitre 74 enregistre les subventions et participations sollicitées.

Concernant la ville de Cavaillon, une subvention de 850 000 € a été sollicitée identique à celle de 2021. Dans l'attente du vote du budget en avril par le nouveau Conseil Municipal, cette somme a été inscrite au BP 2022.

Les autres ressources s'évaluent à 867 225 € = 48,49% et sont constituées des participations de l'Etat, Agence Régionale de Santé, la Région et des financeurs du Contrat de Ville : Département, Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, Etat, MSA, CAF (pour le fonctionnement et les actions des services ASV, PRE, et Soutien Administratif). Les subventions Contrat de Ville ont été sollicitées en augmentation.

Les autres recettes concernent le reversement par le Département des heures financées au titre de l'APA, l'Aide-Ménagère, la PCH et par les caisses de retraite, mutuelles.

A noter que l'aide-ménagère diminue.



- Au niveau des recettes :

Après une année 2020 difficile marquée par la COVID-19, entraînant une diminution de nos recettes maintien à domicile, l'année 2021 s'est améliorée.

Au niveau des heures APA, le Conseil Départemental s'est engagé à soutenir les services d'aide à domicile et à financer les heures sur la base de la facture de janvier jusqu'en juin 2021.

La baisse des heures totales sur le service a été moindre en 2021. L'agent en charge de la réalisation des dossiers APA a changé suite à une réorganisation des missions au sein du service maintien à domicile et le partenariat avec le service « personnes âgées » du Département a été renforcé. Ainsi le nombre de dossiers APA est en augmentation.

En 2022, nous souhaitons poursuivre l'axe « qualité » au niveau du service maintien à domicile pour d'une part, améliorer nos prestations et nos relations avec les usagers et les aides à domicile et d'autre part nous rendre plus attractif.

Nous prévoyons la réalisation d'une plaquette du service pour nous faire connaître plus largement notamment pour le public sénior « payant » c'est-à-dire hors APA et caisses de retraite.

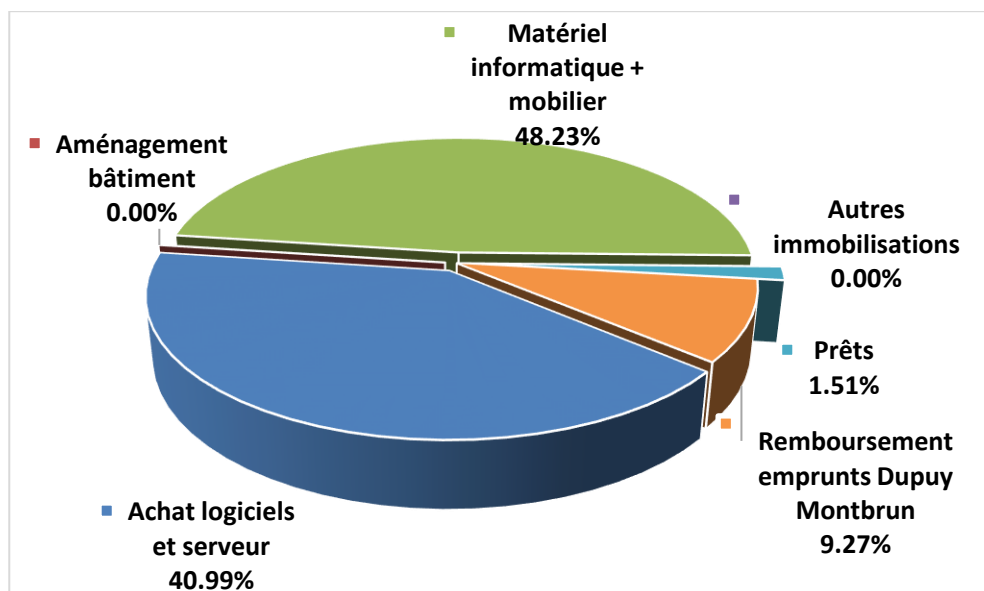
Chaque année, le CCAS a recours au transfert d'excédents d'investissement, autorisé dans le cadre du leg Rose Avy, pour payer les dépenses de fonctionnement.

- **Au chapitre 75** il est à noter que suite à l'incendie de l'immeuble Dupuy Montbrun en janvier 2022, il n'est prévu aucune recette puisque l'immeuble n'étant plus habitable avant travaux les baux des locataires ont été résiliés. (- 8 000 € environ)
- **Le chapitre 77** représente les produits exceptionnels correspondant aux remboursements de salaires de l'assurance statutaire.

3 / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

	Comptes	Prévisions BP 2021	% du budget	Prévisions BP 2022	% du budget
205	Achat logiciels et serveur	3 300	11,09	13 600	40,99
2181	Aménagement bâtiment	9 500	31,94	0	0
2183	Matériel informatique + mobilier	11 945	40,16	16 000	48,23
2188	Autres immobilisations	900	3,03	0	0
274	Prêts	1 000	3,36	500	1,51
16	Remboursement emprunts Dupuy Montbrun (capital)	3 100	10,42	3 075	9,27
	TOTAL	29 745		33 175	100



- **Le compte 205** représente l'achat de logiciels informatique et le serveur.
- **Le compte 2183** prévoit l'achat de matériel type bureaux, armoires, fauteuils, ordinateurs portables. Nous devons remplacer cette année 10 postes informatiques.
- **Le compte 274** correspond aux prêts (que le CCAS peut octroyer aux usagers via l'Aide Facultative).
- **Le chapitre 16** constate le remboursement du capital de l'emprunt contracté pour l'immeuble Dupuy Montbrun détaillé ci-dessous.

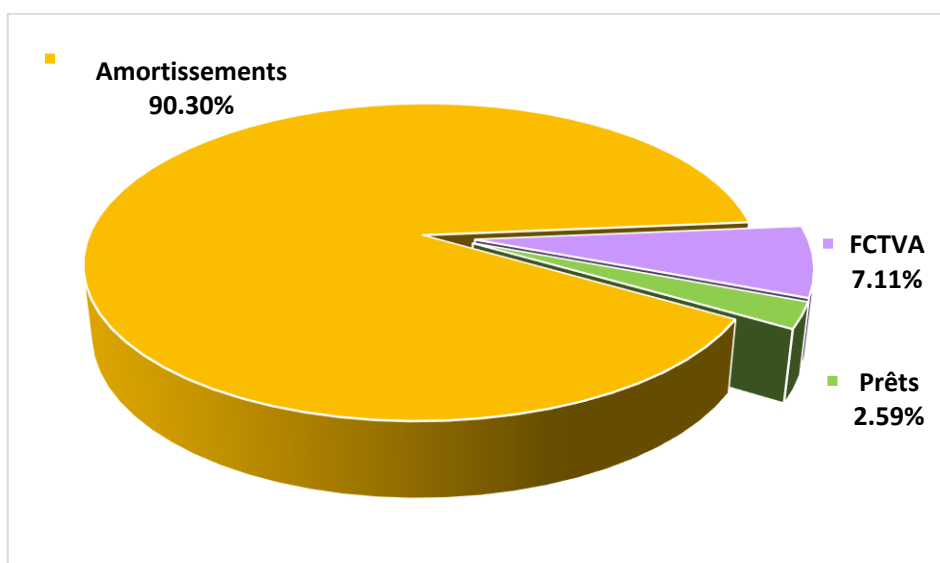
Dettes du CCAS au 31 Décembre 2021

1 emprunt Caisse des Dépôts : fin 2023

- Intérêts 2021 : 166,04 €
- Capital : 3 080,94 €
- Capital restant dû au 31 Décembre 2021 : 3 246, 90 €

Recettes d'investissement

		BP 2021	% du budget	Prévisions BP 2022	% du budget
040	Amortissements	18 806	91,31	17 430	90,30
10	FCTVA	790	3,84	1372	7,11
27	Prêts	1 000	4,86	500	2,59
	TOTAL	20 596		19 302	100



- **Le chapitre 040** enregistre les amortissements des biens amortissables tels que le matériel informatique et bureautique, les logiciels ainsi que les travaux et l'installations de nouveaux matériaux.
- **Le chapitre 10** correspond au Fond de Compensation de la TVA qui est une contribution de l'Etat à l'investissement des collectivités sur la base des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisés en 2020.
- **Le chapitre 27** correspond au remboursement de prêts que le CCAS peut octroyer aux usagers via l'Aide Facultative.